

N° 392

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 mai 1994.

PROPOSITION DE LOI

relative à la représentation des élus au sein des districts urbains,

PRÉSENTÉE

Par M. Louis SOUVET,

Sénateur.

(Renvoyée à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Beaucoup de nos collègues sont maires. Pour défendre les intérêts de leur commune, ils n'auraient pas l'idée, en cas d'empêchement de leur part, de déléguer la défense des intérêts de leurs administrés à un autre de leurs collègues, maire d'une commune voisine quelles que soient ses compétences : il ne connaît en effet pas parfaitement les spécificités de leur commune.

Avec le mécanisme actuellement en vigueur, quant au fonctionnement *des districts*, c'est exactement ce que doit faire le maire ou le délégué titulaire d'une petite commune ne comptant pas d'autres représentants dans l'assemblée du district. Il n'est en effet pas prévu de suppléants dans le code des communes, alors qu'une telle disposition s'applique aux syndicats de communes.

Afin de pallier cette carence législative, d'améliorer encore le fonctionnement des districts, et de permettre la représentation d'une commune même en cas d'empêchement du délégué titulaire, je vous demande d'adopter la présente proposition de loi.

Il s'agit simplement en fait d'étendre les dispositions de l'article 36-1 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 (syndicat de commune) aux conseils de districts.

PROPOSITION DE LOI

Article unique.

Le troisième alinéa de l'article L. 164-5 du code des communes est ainsi rédigé :

« Les dispositions des *troisième* et quatrième alinéas de l'article L. 163-5 et des articles L. 163-6 et L. 163-8 sont applicables à la désignation des membres du conseil du district et à la durée de leurs pouvoirs. »